



La qualification PA20

vendredi 13 avril 2012, par [Barquet Jean-Paul](#)

PA20 : La qualification plongeur autonome à 20 m

Le plongeur titulaire de la qualification PA20 est capable de plonger en exploration dans l'espace 0 - 20 m au sein d'une palanquée autonome, avec un ou plusieurs équipiers au minimum d'aptitudes équivalentes.

La qualification PA20 nécessite et s'appuie intégralement sur les compétences du plongeur Niveau 1.

Durée de la formation

- une dizaine de séances en lac après une bonne expérience de plongée suite au niveau 1.
- Nous vous fournissons : bouteille d'air comprimé et gilet de stabilisation.

Où se déroule la formation ?

- En lac.

Conditions

- Etre licencié à la FFESSM
- Etre adhérent du club AQUATEAM
- Etre titulaire du niveau 1 et avoir une bonne expérience en milieu naturel
- Etre âgé de 18 ans le jour de la délivrance de la qualification
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine validé par un médecin possédant les qualifications demandées par la commission médicale fédérale

[Adhérer](#)

[Nos tarifs](#)

Voir en ligne : [Le memento du plongeur PA20](#)